



**ORDRE DES
ARCHITECTES
HAUTE-NORMANDIE**

RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2015 / 2016

REUNION ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

Edito du Président

Composition du conseil

Les actions du conseil

La fusion des régions

Les commissions

Les missions régaliennes

Le fonctionnement

Les annexes

Edito du Président

Lors de mon précédent édito, à l'occasion de la réunion annuelle de Septembre 2015, j'avais évoqué le fait que si la profession subissait depuis quelques années une crise sévère, des signes positifs montraient parallèlement que nous pouvions reprendre l'initiative. Que nous pouvions être en mesure de faire évoluer la situation de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Paysage en France.

La loi CAP (Liberté, Création, Architecture et Patrimoine) était alors en passe d'être présentée en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Aujourd'hui, cette loi a été définitivement adoptée, et les décrets d'application sont attendus pour octobre.

Si nous sommes conscients que cette loi ne répondra pas à la totalité des enjeux, elle marque cependant une étape très importante pour l'Architecture et ceux qui la produisent.

Je voudrais en premier lieu remercier le Conseil National de l'Ordre des Architectes et sa Présidente, Catherine Jacquot, qui ont porté cette loi avec beaucoup d'énergie, de persévérance et de persuasion.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des acteurs de la profession qui ont su se mobiliser de façon unitaire pour défendre ce projet et exercer auprès des pouvoirs décisionnaires un lobbying fort et constant qui a permis cette réussite.

Car cette réussite est surtout et avant tout une réussite collective. Elle n'a été possible que par la mobilisation de toute une profession.

Elle montre clairement la voie qu'il nous faudra suivre dans l'avenir pour poursuivre nos actions : être solidaires et rassemblés.

Etre solidaires

Si la loi CAP nous redonne des droits et nous ouvre de nouveaux champs d'activités, elle nous donne aussi l'obligation collective de réussir.

Deux exemples :

Le seuil passera demain de 170m² à 150m² de surface de plancher. Si nous voulons que cela ait du sens, nous devons être vigilants à tout ce qui pourrait lui nuire.

La pression sur les signatures de complaisance va nécessairement s'accroître sur notre profession actuellement fragilisée. Bien-sûr, le Conseil de l'Ordre prendra ses responsabilités et assumera avec fermeté sa mission de contrôle, mais au-delà de cela nous devons avoir conscience qu'il s'agit d'une responsabilité collective. C'est la crédibilité des valeurs auxquelles nous sommes attachés qui est en jeu.

L'autre exemple concerne le Permis d'Aménager où l'intervention de l'architecte devient obligatoire à partir d'un seuil dont nous attendons prochainement le décret. La profession doit s'emparer de ce sujet et démontrer au quotidien le bien-fondé de cette réforme. Un nouveau champ d'intervention s'ouvre : mettons-nous en capacité d'y répondre avec toute la compétence et l'expertise que l'on attend de notre profession.

Etre rassemblés

Pour être plus visibles, plus écoutés, plus crédibles.

C'est ce qui a guidé les acteurs que sont les CAUE 27 et 76, la Maison de l'Architecture, l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture, le CREPA et l'Ordre des Architectes de Haute-Normandie pour mettre au point une newsletter commune permettant de recenser les actions des uns et des autres, d'harmoniser les programmations et profiter de réseaux de diffusion élargie.

Le numéro 2 de cette newsletter vient de paraître et je lui souhaite longue vie tant elle me paraît une évidence et une nécessité.

Etre rassemblés pour être plus efficaces

C'est aussi le travail engagé dans le cadre de la fusion des deux Ordres régionaux actuels (Haute et Basse-Normandie) en un seul Ordre de Normandie au printemps 2017, date des prochaines élections ordinales.

L'enjeu est de faire de cette fusion un outil de renforcement de l'efficacité de nos structures, au service de l'Architecture. Le travail est aujourd'hui bien engagé et l'organisation se précise.

Elle a pour but d'optimiser nos moyens humains et matériels sans renoncer à la présence de proximité sur les territoires, tant aux niveaux des architectes que des acteurs locaux.

Cette fusion s'organisera donc autour des deux pôles de proximité.

Un pôle rouennais qui regroupera les compétences formation, communication et comptabilité et un pôle caennais qui regroupera la compétence juridique et la gestion du Tableau.

Afin de s'adapter à cette nouvelle organisation, le Conseil de l'Ordre quitte les bureaux qu'il loue actuellement boulevard de l'Yser pour emménager début novembre dans des nouveaux locaux, actuellement en travaux, et situés rue de l'Epicerie à Rouen.

Cette vitrine venant s'ajouter à celle du nouveau et très beau lieu de la Maison de l'Architecture rue Victor-Hugo, notre profession bénéficiera d'une visibilité beaucoup plus importante.

D'autres enjeux attendent les architectes. Le BIM en est un majeur dont la profession doit se saisir de manière urgente, au risque de voir des marchés potentiels lui échapper. Nous avons conscience que cette mutation reste difficile et coûteuse, surtout dans la situation de crise actuelle.

C'est pourquoi, dans le cadre des accords négociés entre la Filière Construction et la région nous avons sollicité une aide financière de cette dernière en faveur de la formation des Architectes. Dans ce cadre, le CREPA va vous proposer dans les semaines à venir un cycle de formation qui permettra, je l'espère, de favoriser le passage nécessaire de la profession à ce nouveau mode de travail collaboratif.

Pour conclure, je pense qu'il nous faut puiser dans les réussites récentes la motivation collective, le sens de l'intérêt commun et l'énergie pour continuer plus que jamais à faire de notre profession une profession en Ordre de Marche.

Confraternellement
Joël Soury

**Le Conseil de l'Ordre des Architectes de Haute-Normandie
(CROA Haute-Normandie)**



Joël SOURY
Président



Anne BETTINGER
Vice-présidente



Laurent PROTOIS
Vice-Président



Paul BERNARD
Conseiller



Emmanuelle FERET
Secrétaire Générale



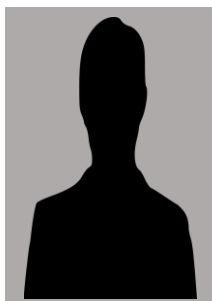
Raoul LEMERCIER
Conseiller



Jean-Luc BOULARD
Trésorier



Isabelle CHESNEAU
Conseillère



Olivier HONNET
Conseiller

LES ACTIONS DU CONSEIL

1. MOBILISATION DANS LE CADRE DE LA LOI LCAP

La loi CAP a permis une grande mobilisation de l'ensemble de la profession. Le Conseil de l'Ordre de Haute-Normandie s'est fortement mobilisé auprès des députés et sénateurs de la Région afin d'appuyer le travail effectué par le CNOA.

Les principales mesures adoptées en faveur de l'architecture

- Le seuil d'intervention de l'architecte fixé à 150m² de surface de plancher
- Le « permis de faire » étendu
- Le recours obligatoire à l'architecte pour l'aménagement des lotissements au-delà d'un seuil fixé par décret
- L'inscription du concours obligatoire dans la loi
- L'identification obligatoire de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans les marchés publics globaux

« Une belle avancée qui prolonge la loi fondatrice de 1977 en affirmant que l'architecture est de toutes les époques et sur tous les territoires. »

Catherine Jacquot, présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes

2. PERMIS DE FAIRE ET D'EXPERIMENTER

La Loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine instaure pour une durée de 7 ans le "permis de faire et d'expérimenter".

Ce "permis de faire et d'expérimenter" donne l'occasion de questionner les normes, de promouvoir de vraies démarches pédagogiques, solidaires, responsables pour répondre aux enjeux de notre société (vivre avec les autres, vivre avec le climat et ses évolutions, vivre dans un environnement sain, économiser les ressources, recycler les déchets, etc.).

Le Conseil régional de l'ordre des architectes de Haute-Normandie a décidé de s'engager dans cette mission, en initiant un partenariat avec la DREAL, l'ADEME et l'ENSAN. Ainsi qu'avec nos autres partenaires locaux.

Ce partenariat doit se concrétiser dans un avenir proche par la précision des objectifs, la mise en place d'un comité de pilotage d'organisation d'un séminaire sur l'éco-conception et par la signature d'une convention.

Cette initiative vise également à renforcer la mise en relation et le partage des actions et recherches des autres acteurs locaux de l'architecture et de la construction, de l'enseignement supérieur, de l'environnement et de l'économie solidaire.

"L'Architecture ne peut sauver le monde, mais elle peut donner le bon exemple."

Alvar Aalto

3. LE MAILLAGE TERRITORIAL

Le Conseil poursuit le « maillage territorial » en rencontrant régulièrement les élus de la Région.

L'objectif de ces rencontres étant la prise en compte des intérêts de la profession et de l'architecture : recours obligatoire à l'architecte, conséquences néfastes de la surréglementation, pratiques de dumping des honoraires, concurrence de la maîtrise d'œuvre publique, respect de la Charte sur les OAB, etc.

A ce titre, ont déjà été rencontrés :

- Dominique CHAUVEL, Députée de la Seine-Maritime
- Luce PANE, Députée de la Seine-Maritime
- Françoise GUEGOT, Députée de la Seine-Maritime
- Valérie FOURNEYRON, Députée de la Seine-Maritime
- Agnès CANAYER, Sénatrice de la Seine-Maritime
- Pascal MARTIN, Président du Conseil Général de la Seine-Maritime
- Christophe BOUILLON, Député de la Seine-Maritime
- Nelly TOCQUEVILLE, Sénatrice de la Seine-Maritime
- Nicole DURANTON, Sénatrice de l'Eure
- Guillaume BACHELAY, Député de la Seine-Maritime
- Catherine MORIN-DESSAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime
- Catherine RAMBAUD, Adjointe à la Mairie de Rouen
- DGS Conseil Général de l'Eure

Rendez-vous à venir :

- Hervé MORIN, Président de la Région Normandie
- Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen-Normandie

4. VEILLE ET ACTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

- Continuation de l'observatoire de la commande publique
- Actions menées sur les consultations non conformes au code des marchés publics (non-respect de la procédure, inadéquations constatées entre prestations et indemnités, mission de base obligatoire, exclusivité, etc. - Voir tableau des interventions 2015 et 2016 en annexe)
- Veille du respect de la Charte sur les Offres Anormalement basses
- Travail avec l'Agence Technique Départementale 76

5. JOURNEES PORTES OUVERTES DES AGENCES D'ARCHITECTURE

Pour la 3ème année consécutive, les conseils de l'Ordre des Architectes de Haute et Basse Normandie ont participé à cette manifestation nationale le vendredi 3 et samedi 4 juin 2016.

Plus de 60 agences normandes ont répondu présentes. Dans leurs locaux ou hors les murs, dans l'espace public, les architectes se sont mobilisés pour faire découvrir la profession au grand public.

Vidéo sur <http://www.architectes.org/actualites/merci-tous-les-participants-aux-jpo>



6. RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION

- Création d'un pôle communication avec le recrutement de Gaëlle
- Site Internet (www.croahn.fr).
- Page Facebook
- Rencontres en agences
- Journées portes ouvertes des agences d'Architecture
- Mise en place d'une newsletter commune avec les partenaires : CAUE 27/76, Maison de l'Architecture, ENSA Normandie, CREPA Normandie et CROA

7. PLATEFORMES DE RENOVATION ENERGETIQUE

Les plateformes de rénovation énergétique constituent un service public de la performance énergétique de l'habitat.

Elles assurent l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement.

Une plateforme de rénovation énergétique a pour objectifs de :

- mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte ;
- contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE (reconnu garant de l'environnement) ;
- engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.

Ces plateformes sont la concrétisation de la volonté politique d'accélérer les rénovations thermiques du bâti ancien.

L'Architecte et la maîtrise d'œuvre doivent être les acteurs essentiels dans ces rénovations.

Le CROA Haute-Normandie avec l'appui des CAUE 27 & 76, participe activement à ces plateformes afin que l'Architecture et l'Architecte puissent apporter leurs compétences et leur expertise.

Ce partenariat a permis de rédiger un protocole avec la FFB et la CAPEB, l'UNTEC et le CINOV afin d'adopter une position commune sur ce sujet.

Ce protocole a servi de base de travail au sein des 3 plateformes désormais mises en place :

- Plateforme énergétique de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure
- Plateforme énergétique Dieppe-Maritime
- Plateforme énergétique de la CODAH

8. LUTTE CONTRE LES SIGNATURES DE COMPLAISANCE

La signature de complaisance est caractérisée dès lors que l'architecte a signé un projet qu'il n'a pas établi. Peu importe que cette signature ait donné lieu à rémunération ou pas. Seul le projet architectural est concerné. Etablir un projet, c'est le concevoir. Il ne suffit pas de le contrôler ou de « jeter un œil ».

Une procédure a été mise en place afin de contrôler les confrères et consœurs signalés : demande du dossier de permis de construire, déclaration de projets, rendez-vous au CROA...

Le Conseil régional rencontre actuellement les différents acteurs que sont les Services instructeurs (rencontre avec Clarisse PETIT-COULAUD, directrice de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole, les CAUE, les Services de la DRAC pour améliorer les conditions de détection de ses signatures.

Le travail inter-région est lui aussi de plus en plus efficace.

La procédure peut conduire pour les cas avérés à :

- Des poursuites disciplinaires pour signature de complaisance et infractions associés (art 41 du Code des Devoirs Professionnels)
- Des poursuites pénales pour faux et usage de faux (article 441 du code pénal)
- Le dépôt d'un recours gracieux auprès de l'autorité ayant délivré le permis de construire pour que celui-ci soit annulé.

LA FUSION DES REGIONS

COMPOSITION DE LA NOUVELLE REGION NORMANDIE

- Nombre d'Architectes : 833
- Nombre de conseillers : 18 (au lieu de 24 actuellement)

Il a été décidé de conserver 2 pôles de compétences afin de conserver la proximité avec les architectes et les acteurs locaux.

Les CROA Haute et Basse-Normandie travaillent actuellement à la réorganisation du travail des deux pôles régionaux.

Ainsi les architectes auront le même service dans les 2 pôles, un fonctionnement interne permettra l'échange des informations.

Pôle de Caen : Juridique et gestion du Tableau

Pôle de Rouen : Comptabilité, Formation (autour du CREPA) et communication

ELECTIONS ORDINALES 2017

Les prochaines élections ordinales se feront donc à l'échelle de la nouvelle région Normandie, avec l'élection de 9 nouveaux conseillers qui viendront compléter les 11 conseillers non sortants (5 en Haute-Normandie et 6 en Basse-Normandie). Le prochain Conseil sera composé de 21 membres, avec un retour à 18 conseillers à partir de 2020.

L'ensemble des régions travaillent actuellement pour assurer une représentativité ordinaire exemplaire sur les territoires.

**Dates des prochaines élections
Printemps / Eté 2017**

LES COMMISSIONS

▪ COMMISSION MARCHES PUBLICS

Anne BETTINGER, Emmanuelle FERET, Laurent PROTOIS et Isabelle CHESNEAU

La commission marchés publics a en charge l'observatoire de la commande publique et mène une réflexion sur les questions relatives à la commande.

▪ COMMISSION COMMUNICATION

Emmanuelle FERET, Raoul LEMERCIER, Isabelle CHESNEAU, Jean-Luc BOULARD et Joël SOURY

La commission communication a en charge la réalisation des actions de communication de l'Ordre des Architectes.

▪ COMMISSION SOLIDARITE

Jean-Luc BOULARD, Laurent PROTOIS, Emmanuelle FERET, Anne BETTINGER et Joël SOURY

La commission solidarité reçoit les architectes ayant des difficultés financières sur demande écrite et tente de trouver des solutions à chacun des problèmes exposés.

▪ COMMISSION TRES PETITES AGENCES

Raoul LEMERCIER et Isabelle CHESNEAU

70 % des architectes inscrits à l'Ordre des Architectes travaillent seuls ou avec un salarié.

La commission TPA a pour objectif de promouvoir des solutions efficaces et innovantes aux problématiques spécifiques de ces agences.

- Faciliter l'accès à la commande publique en favorisant les associations ponctuelles par exemple,
- Développer un BIM adapté à ces petites structures, identifier des solutions économiquement viables,
- Œuvrer pour la suppression du seuil et des dérogations à la loi de 1977 et en attendant promouvoir le rôle des architectes en-dessous du seuil (permis tacite, campagne de communication...),
- Organiser une veille réglementaire adaptée
- Informer sur la nécessité de la solidarité entre confrères et le respect de la déontologie
- ...

▪ COMMISSION DEONTOLOGIE

Jean-Luc BOULARD, Isabelle CHESNEAU, Raoul LEMERCIER, Joël SOURY

Toute personne inscrite à un Tableau régional ou à son annexe est tenue de respecter le Code des devoirs professionnels des architectes, issu du décret du 20 mars 1980.

Le non-respect de ses dispositions peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

La commission déontologie a pour mission de traiter les dossiers (rencontre avec les architectes et étude des dossiers) et de proposer au Conseil de l'Ordre de déposer une plainte auprès de la chambre de discipline.

La commission réfléchit également à la mise en place d'actions pédagogiques à l'attention des architectes.

LES MISSIONS REGALIENNES

	Textes
Tenue du Tableau régional <ul style="list-style-type: none"> • Inscriptions & radiations • Suspension et radiation administrative pour défaut de production d'attestation d'assurance • Contrôle des modes d'exercice • Modification relative à l'inscription (changement d'adresse, statuts société, etc.) • Contrôle des liens d'intérêt • Prestation de serment • Attribution de l'honorariat 	Loi : art. 23 et 9 à 16, D 77-1481 : art. 17 à 21-3 RI : art. 30, 35, 36 Loi : art. 18 & CDP art. 29 à 31 RI : art. 33 D 80-218 : art. 3 RI : art. 37 à 40
Contrôle des attestations d'assurance <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des attestations d'assurance • Suspension et radiation administrative pour défaut de production d'attestation d'assurance • Désignation d'un gestionnaire 	Loi : art. 16 CDP art. 21-1 & RI : art. 58
Prestations de services Contrôle des demandes de prestations de service des ressortissants de l'Union Européenne ou de pays tiers	Décret 78-67 du 16 janvier 1978
Tenue et publication du Tableau et son annexe Gestion de l'outil informatique « Tableau » Mise à disposition permanente du public du Tableau	D 77-1481 : art. 17, 22 & 23 RI : art. 41 à 44
Respect de la déontologie Contrôle du respect des obligations imposées aux architectes	
Représentation de la profession auprès des pouvoirs publics	
Conciliation / Médiation / arbitrage <ul style="list-style-type: none"> • Conciliation entre architectes suite à un litige • Désignation d'un médiateur parmi les membres du conseil national ou d'un autre conseil régional • Avis dans le cadre de litiges entre architectes et maîtres d'ouvrage 	CDP : art. 21 & 25 D 77-1481 : art. 14-1 Contrat type de l'ordre
Discipline <ul style="list-style-type: none"> • Saisine de la chambre de discipline • Secrétariat et fonctionnement de la chambre régionale de discipline • Exécution des sanctions disciplinaires (fixation des dates d'exécution) • Désignation des gestionnaires 	Loi : art. 27 & 28 D 77-1481 : art. 41 à 51 D 77-1481 : art. 57 & 58 D du 19/04/2007
Protection du titre (plainte pour port illégal) et du respect des droits conférés et des obligations imposées aux architectes	Loi : art. 26 & 40
Procédures collectives Intervention du conseil régional dans les procédures de conciliation, sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire.	Loi du 26 juillet 2005 Décret du 28 décembre 2005
Information des architectes Assemblée générale annuelle et information de tous les inscrits	RI : art. 14

LES MISSIONS REGALIENNES

▪ LE TABLEAU

Une des principales missions du Conseil régional est d'assurer la tenue du Tableau régional. Le Tableau et son annexe comprennent tous les architectes agréés en architecture et détenteurs de récépissés exerçant à titre individuel (libéral, salarié ou fonctionnaire), ainsi que les sociétés d'architecture.

Seules les personnes physiques inscrites à un Tableau régional peuvent porter le titre d'architecte ou d'agréé en architecture et exercer la profession.

Seules les personnes morales inscrites à un Tableau peuvent porter le titre de société d'architecture et exercer la profession

Seules les personnes physiques inscrites à l'annexe du Tableau peuvent porter le titre de détenteur de récépissé et exercer la profession.

La tenue du Tableau concerne toutes les opérations liées à la "vie" professionnelle : inscription, changement d'adresse, contrôle des attestations d'assurance, des modes d'exercice, modification des statuts de sociétés d'architecture, démissions, radiation, etc.

➤ INSCRIPTIONS DEPUIS LE 25 SEPTEMBRE 2015

13 architectes

7 sociétés d'architecture

➤ RADIATIONS ADMINISTRATIVES DEPUIS LE 25 SEPTEMBRE 2015 (à la demande des architectes)

22 architectes

5 sociétés d'architecture

➤ ETAT DU TABLEAU AU 23 SEPTEMBRE 2016

- 494 architectes
- 5 détenteurs de récépissé
- 172 sociétés d'architecture

ETAT DU TABLEAU AU 25 SEPTEMBRE 2015

- 509 architectes
- 5 détenteurs de récépissé
- 167 sociétés d'architecture

▪ LE CONTROLE DES ASSURANCES PROFESSIONNELLES

L'article 16 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture impose à toute personne inscrite au Tableau dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel d'être couverte par une assurance. Celle-ci doit être transmise au plus tard le 31 mars de chaque année.

En 2016, le Conseil de l'Ordre a procédé à 27 relances, 5 architectes ont été suspendus, aucun n'a été radié pour défaut d'assurance.

En cas de suspension, le CROA désigne un architecte gestionnaire, chargé de procéder à un audit de l'agence et d'informer les maîtres d'ouvrage.

▪ **LES LITIGES**

Le contrat de l'Ordre des architectes prévoit une clause de règlement amiable des litiges entre maître d'ouvrage privé et architecte. Cette clause de contrat permet à chacune des parties de saisir le Conseil de l'Ordre aux fins de conciliation amiable.

En 2015, le CROA a été saisi de 13 dossiers, 8 dossiers ont abouti à une conciliation, 2 ont échoué, 3 ont été classés sans suite.

En 2016, le CROA a été saisi de 9 dossiers, 1 dossier a abouti à une conciliation, 1 a échoué, 4 ont été classés sans suite et 3 sont en cours de traitement.

▪ **LES PROCEDURES COLLECTIVES**

La loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises a étendu le bénéfice des procédures collectives aux professionnels exerçant à titre libéral et a prévu une intervention de l'Ordre professionnel dont dépend le débiteur, lorsque celui-ci relève d'une profession réglementée.

En vertu de ces dispositions, l'Ordre des architectes doit jouer un rôle dans le cadre des procédures collectives concernant les architectes exerçant à titre libéral ou sous forme de société.

L'objet de ces interventions est d'assurer la protection des intérêts de la profession, de ses membres et du public.

Depuis janvier 2015, le CROA a participé à 15 rendez-vous relatifs aux procédures collectives (audiences ou rendez-vous divers liés au dossier).

▪ **LES JURYS DE CONCOURS**

Depuis 2015, le Conseil de l'Ordre a modifié la procédure de désignation des architectes participant aux jurys.

Il est fait appel à un huissier de justice qui procède au tirage au sort de 5 noms par architecte demandé.

Le CROA est ensuite tenu d'appeler ces architectes dans l'ordre du tirage au sort.

En 2015, le CROA a été sollicité pour 11 désignations (20 architectes)

En 2016, le CROA a été sollicité pour 13 désignations (33 architectes)

LE FONCTIONNEMENT

LES LOCAUX DE L'ORDRE

Le bail de l'Ordre des Architectes arrivant à échéance en 2016, le Conseil de l'Ordre a choisi de déménager ses locaux au 8 rue de l'Epicerie à Rouen.

Un concours d'architecture réservé aux architectes inscrits au Tableau depuis moins de 2 ans a été organisé. 11 dossiers de candidatures ont été reçus.

4 jeunes architectes ont été admis à concourir : Mélanie BURY, Etienne CARPENTIER, Amaury TOULEMONDE et Stefano BORGIATTINO.

Le projet de Stefano BORGIATTINO a été retenu par le jury.

Le chantier est en cours, le déménagement est prévu pour le 27 octobre 2016



LA PERMANENCE

Lucie DORANGE est en charge de la gestion administrative du CROA.

Depuis juin 2005, elle assiste les membres du Conseil dans leur fonction et la mise en œuvre des actions définies au cours de leur mandature : réunions de Conseil, commissions, manifestations diverses, etc.

Elle assure l'accueil téléphonique : elle est en contact permanent avec les architectes inscrits au Tableau et répond aux demandes d'information du public (maîtres d'ouvrages publics ou privés).

Elle assure le suivi des missions régaliennes dévolues au CROA : gestion administrative du Tableau, des litiges, des assurances...

Elle répond aux demandes des maîtres d'ouvrages publics pour l'organisation de leurs jurys de concours et assure la veille des marchés publics.

Elle est en charge du secrétariat de la chambre de discipline (greffe, suivi des plaintes...).

Elle effectue le suivi de la comptabilité du CROA.

Gaëlle DE MASFRAND est en charge de la communication de l'ordre des architectes.

Depuis janvier 2016, elle assure la communication de l'ordre des architectes vers les architectes. Elle met en œuvre les newsletters de l'Ordre, l'ensemble des manifestations (journées portes ouvertes des agences d'architecture, réunion annuelle, prestation de serment, etc.).

LES ANNEXES

L'AGENDA DES CONSEILLERS EN 2015

▪ Janvier 2015

06/01 : rdv de la filière construction avec le Président de la région Haute-Normandie, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
08/01 : réunion de conseil
09/01 : rdv avec un architecte
14/01 : commission communication / Intervention dans le cadre de la HMONP
15/01 : audience dans le cadre d'une procédure collective
16/01 : commission communication / commission déontologie / réunion avec le CROA Basse-Normandie (regroupement des régions)
19/01 : CA de l'Agence Technique Départementale
23/01 : commission recrutement / commission solidarité / réunion de bureau
30/01 : commission communication / commission d'aménagement commercial (préfecture)
27/01 : commission recrutement

▪ Février 2015

06/02 : réunion avec le CROA Basse-Normandie (regroupement des régions)
10/02 : réunion Qualibat / commission communication
12/02 : commission communication
13/02 : réunion de conciliation / commission marchés publics / réunion de conseil
23/02 : commission d'aménagement commercial (préfecture 27)
26/02 : audience dans le cadre d'une procédure collective

▪ Mars 2015

11/03 : rdv de la filière construction avec le Préfet de la région Haute-Normandie, Pierre-Henri MACCIONI
12/03 : commission d'aménagement commercial (préfecture 27) / réunion de conciliation
13/03 : commission recrutement / commission communication / Réunion de conciliation
16/03 : rendez-vous avec Catherine MORIN-DESSAILLY, sénatrice de la Seine-Maritime
18/03 : réunion de conseil
19/03 : commission recrutement
20/03 : rencontre avec les architectes secteur Le Havre
24/03 : commission recrutement / commission communication / Participation au jury des promoteurs / conférence de presse de la filière construction afin d'alerter les pouvoirs publics de la situation du secteur du bâtiment
26/03 : commission marchés publics
27/03 : réunion de conciliation
30/03 : rdv avec Valérie FOURNEYRON, députée de la Seine-Maritime / Conférence de Patrick BLOCHE
31/03 : réunion de conciliation

▪ Avril 2015

03/04 : commission communication
07/04 : commission recrutement / commission solidarité / réunion de bureau
08/04 : commission communication
10/04 : rdv avec l'ordre des avocats / réunion de conseil
13/04 : rdv avec Dominique CHAUVEL, députée de la Seine-Maritime / audience dans le cadre d'une procédure collective
14/04 : Qualibat / participation au jury des promoteurs
15/04 : AG de la CERHN
17/04 : commission recrutement
21/04 : réunion plateforme énergétique Dieppe – Maritime
23/04 : audience dans le cadre d'une procédure collective

24/04 : rdv dans le cadre d'une demande d'inscription à l'Ordre / réunion de préparation des JPO

27/04 : rdv de la filière construction avec le Président du Conseil Général de la Seine-Maritime, Pascal MARTIN

30/04 : Participation au jury pour le classement des centre-bourgs

▪ **Mai 2015**

12/05 : réunion plateforme énergétique CASE

18/05 : réunion plateforme énergétique Métropole Rouen Normandie

21/05 : présentation de l'Ad'Ap aux ordres professionnels / réunion plateforme énergétique Dieppe – Maritime

22/05 : rdv avec un architecte / commission marchés publics / réunion de conseil

26/05 : réunion plateforme énergétique Métropole Rouen Normandie / Réunion avec le CROA Basse-Normandie (regroupement des régions)

28/05 : commission consultative de sécurité et d'accessibilité (préfecture 76)

29/05 : rdv avec l'Ordre des huissiers

▪ **Juin 2015**

02/06 : CA de la CERHN

03/06 : réunion de conseil

04/06 : réunion de conciliation / réunion de bureau

05/06 : conférence de presse JPO / Assemblée Générale de la FFB

08/06 : audience dans le cadre d'une procédure collective

09/06 : réunion inter région à Nantes / rdv des membres de la CERHN avec le Président de la région Haute-Normandie, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

16/06 : Qualibat / CA de l'Agence Technique Départementale

18/06 : réunion plateforme énergétique Dieppe – Maritime / réunion avec les huissiers de justice dans le cadre de l'Ad'Ap

19/06 : Signature de la charte offres anormalement basses

23/06 : réunion avec les services instructeurs (département 76) dans le cadre de l'Ad'Ap

29/06 : réunion avec les services instructeurs (département 27) dans le cadre de l'Ad'Ap / réunion avec le CAUE 76

▪ **Juillet 2015/Août 2015**

03/07 : Réunion de conseil / réunion plateforme énergétique CODAH

07/07 : Copil Grand Prix d'architecture

09/07 : Commission des sites (Préfecture 76)

10/07 : Rencontre en agence

13/07 : Audience dans le cadre d'une procédure collective

17/07 : Commission d'Aménagement commercial (préfecture Eure)

21/07 : Qualibat

26/08 : Audience dans le cadre d'une procédure collective

▪ **Septembre 2015**

03/09 : Présentation de l'Ad'Ap à l'UNPI

04/09 : Réunion de conseil / CAPEB

07/09 : Conseil d'administration du CAUE 76

08/09 : Rdv avec le directeur d'Habitat 76

09/09 : Copil Grand Prix d'architecture

10/09 : Rdv avec Jean-Paul OLLIVIER, DRAC / Rdv avec Christophe BOUILLON, député de la Seine-Maritime / Audience dans le cadre d'une procédure collective / Commission sites et paysages Préfecture 76

11/09 : CODERST 27

14/09 : Audience dans le cadre d'une procédure collective / Commission communication

16/09 : Rdv avec Agnès CANAYER, Sénatrice de la Seine-Maritime

18/09 : COPIL JURJET CNOA

22/09 : Conseil d'Administration de la CERHN

25/09 : Réunion annuelle du CROA Haute-Normandie

▪ **Octobre 2015**

01/10 : Commission d'Aménagement commercial (préfecture Eure)
02/10 : Assemblée générale du CAUE 76 / Prestation de serment des jeunes architectes
07/10 : Comité de suivi de la charte d'engagement dans le secteur des BTP
09/10 : Commission sécurité publique Préfecture 76 / Conseil d'administration du CREPA
09/10-12/10 : Salon Maison Déco
10/10 : Réunion annuelle du CROA Basse-Normandie
14/10 : Copil Grand Prix d'architecture
15/10 : Réunion de bureau / Rdv avec la DRAC sur la stratégie nationale sur l'Architecture
16/10 : Rdv au Conseil Général de la Seine-Maritime GT Urbanisation des centre-bourgs
20/10 : Métropole Rouen Normandie GT Eco quartier
21/10 : Réunion plateforme énergétique Dieppe Maritime / COPIL JPO CNOA
22/10 : Métropole Rouen Normandie GT Eco quartier
23/10 : Réunion de conseil / Métropole Rouen Normandie GT Eco quartier
30/10 : Rdv avec un architecte

▪ **Novembre 2015**

02/11 : Rdv avec un architecte
04/11 : Rencontre des collectivités / COPIL JPO CNOA
05/11 : Rdv avec Pascal MARTIN, Président du Conseil Général de la Seine-Maritime
06/11 : Recherche de locaux / Réunion de conseil / réunion de travail sur la stratégie nationale sur l'Architecture
12/11 : Assemblée Générale du CREPA
13/11 : Rdv avec Estelle GRELLIER, députée de la Seine-Maritime
16/11 : Rdv avec le directeur d'Habitat 76
17/11 : Qualibat 27 / réunion plateforme énergétique CODAH
18/11 : Réunion de conciliation / Commission des sites Préfecture 76 / COPIL JPO CNOA
20/11 : Réunion de bureau / Rdv avec Jean-Louis DESTANS, député de l'Eure / Réunion de conciliation
21/11 : Rdv avec le président du Conseil Général de la Seine-Maritime
23/11 : Entretiens recrutement / Rdv avec les services du Conseil Général de l'Eure
24/11 : Rdv avec un architecte
25/11 : Rencontre régionale des acteurs de la construction
26/11 : Réunion avec les services formation de la région Normandie
27/11 : Rdv avec Christophe BOUILLON, député de la Seine-Maritime / Réunion plénière JURIET CNOA
30/11 : Rdv avec Valérie FOURNEYRON, députée de la Seine-Maritime / réunion de travail sur la newsletter commune

▪ **Décembre 2015**

02/12 : Rdv avec le directeur du CAUE 76 / COPIL JPO CNOA
03/12 : Réunion plateforme énergétique Dieppe Maritime
04/12 : Réunion de conciliation / Entretiens recrutement
07/12 : Rdv avec un architecte
08/12 : Réunion inter-région Caen
09/12 : Conseil d'administration du CAUE 27
11/12 : Réunion de conseil
14/12 : Réunion plateforme énergétique Dieppe Maritime
15/12 : Rencontre en agence / réunion de travail procédure conception-réalisation
16/12 : Signature du compromis de vente / Réunion plateforme énergétique CASE / COPIL JPO CNOA
17/12 : Commission communication
18/12 : Qualibat 27 / Rdv avec la chambre des huissiers de justice sur la médiation
23/12 : Réunion de bureau du CAUE 27

L'AGENDA DES CONSEILLERS AU 1^{ER} SEMESTRE 2016

▪ Janvier 2016

08/01 : Commission marchés publics / Commission déontologie / Réunion « concours locaux Ordre des Architectes » / COPIL JPO CNOA
11/01 : Audience dans le cadre d'une procédure collective
12/01 : Qualibat 27
13/01 : Rdv avec Nicole DURANTON, Sénatrice de l'Eure
14/01 : Réunion de conseil
19/01 : Commission d'Aménagement commercial (préfecture Eure) / Audience dans le cadre d'une procédure collective
21/01 : CODERST Préfecture 76 / Vœux de l'Ordre des Notaires de Seine-Maritime / Réunion de la CERC
23/01 : Vœux du CROA HN
26/01 : Commission sécurité publique Préfecture 76
27/01 : Réunion plénière JPO
30/01 : Copil Grand Prix d'Architecture

▪ Février 2016

01/02 : Réunion de travail newsletter commune
04/02 : CA du CREPA / Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale
05/02 : Rdv avec l'association Arpe HN
08/02 : Audience dans le cadre d'une procédure collective
10/02 : Rdv banque / GT Réforme et évolution de l'Institution CNOA
17/02 : COPIL JPO CNOA
20/02 : Rdv avec Guillaume BACHELAY, Député de la Seine-Maritime
22/02 : Réunion « concours locaux Ordre des Architectes » / Commission communication
24/02 : Commission d'Aménagement commercial (préfecture Eure)
26/02 : Rencontre en agence / Réunion de travail newsletter commune / Réunion de travail trésoriers région Normandie / Conseil d'Administration ENSA Normandie
28/02 : Réunion de bureau
29/02 : Réunion du CREPA

▪ Mars 2016

01/03 : Réunion de travail « Journées Portes Ouvertes » / Réunion locaux Ordre des Architectes
02/03 : COPIL JPO CNOA
04/03 : Réunion de conseil
08/03 : Réunion du CREPA
09/03 : Rdv avec Nelly TOCQUEVILLE, Sénatrice de la Seine-Maritime
11/03 : Commission des finances CNOA
14/03 : Commission d'Aménagement commercial (préfecture Eure)
15/03 : Qualibat 27 / Commission des sites et paysages Préfecture 76
17/03 : Réunion de bureau / Assemblée Générale Agence Technique Départementale 76 / Commission Marchés Publics
18/03 : Réunion du CREPA
22/03 : Audience dans le cadre des procédures collectives
24/03 : Commission déontologie / Rdv avec un architecte
29/03 : Rencontre avec une entreprise
30/03 : Commission des sites et paysages Préfecture 76
31/03 : Audience dans le cadre d'une procédure collective / Réunion de travail « Journées Portes Ouvertes »

▪ **Avril 2016**

01/04 : Inauguration de la Maison de la Rénovation de Louviers / Réunion locaux Ordre des Architectes / Conférence des Régions CNOA
04/04 : Commission d'Aménagement commercial (préfecture Eure) / Réunion locaux Ordre des Architectes
06/04 : COPIL JPO CNOA
11/04 : Audience dans le cadre d'une procédure collective
18/04 : Réunion du CREPA
21/04 : CCDSA Préfecture 27 / Commission déontologie / Réunion de bureau / Réunion locaux Ordre des Architectes / Réunion plateforme énergétique CNOA
26/04 : Audience dans le cadre d'une procédure collective
27/04 : Réunion locaux Ordre des Architectes
28/04 : Conférence des Régions CNOA

▪ **Mai 2016**

18/05 : Commission d'Aménagement commercial (préfecture Eure)
19/05 : Réunion de travail « Journées Portes Ouvertes » / CODERST Préfecture 76 / Métropole Rouen Normandie Commission planification et aménagement urbain
20/05 : Réunion de conseil
24/05 : Qualibat 27
27/05 : Réunion de conseil
28/05 : CA ADIL 27
30/05 : Réunion de travail « Journées Portes Ouvertes »

▪ **Juin 2016**

09/06 : Réunion de bureau / Commission marchés publics
03/06 : CODERST Préfecture 27
3-4/06 : Journées Portes Ouvertes des Agences d'Architecture
14/06 : Commission d'Aménagement commercial (préfecture Orne)
17/06 : Commission des finances CNOA
22/06 : COPIL JPO CNOA
24/06 : Réunion de conseil / Groupe de travail fonctionnel fusion / Réunion de conciliation
27/06 : Réunion de conciliation
30/06 : Conseil d'Administration ENSA Normandie

RAPPEL DES TEXTES

L'Ordre des Architectes est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

C'est un organisme de droit privé chargé de missions de service public.

L'ordre des Architectes est régi par les textes suivants qui constituent son statut :

- Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, modifiée en dernier lieu par l'ordonnance 2005-1044 du 26 août 2005 relative à l'exercice de la profession d'architecte.
- Décret n° 77-1480 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte modifié en dernier lieu par le décret 2007-790 du 10 mai 2007 (JO du 11 mai 2007)
- Décret 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'Architecte (JO du 4 décembre 2009)
- Arrêté du 17 décembre 2009 relatifs aux modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'Architecte (JO du 26 décembre 2009)
- Décret n°80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des Architectes.
- Le règlement intérieur de l'Ordre des Architectes approuvé par arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 avril 2010 (BOI n°186, mai 2010)
- Décret du 19 avril 2007 relatif aux conditions de gestion et de liquidation des affaires confiées à un architecte frappé d'une mesure de suspension ou de radiation pris pour l'application de l'article 28 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture
- Décret 80-218 du 20 mars 1980 relatif au port du titre de titulaire du diplôme d'Architecte et à l'honorariat
- Directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative aux reconnaissances de qualifications professionnelles fixant en son annexe VI la liste des diplômes et titres reconnus

Ces textes sont disponibles sur le site de l'Ordre des Architectes www.architectes.org
(Connaître l'Ordre, Textes régissant la profession)

Actions réalisées dans le cadre de la veille des marchés publics en 2015

En 2015 : 173 annonces relevées (2 Accord-Cadre, 26 appels d'offres, 13 procédures conception-réalisation, 17 concours, 1 procédure négociée, 138 procédures adaptées)

Maître d'ouvrage	Objet de la commande	Procédure	Actions	Réponses obtenues
Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval	Création d'une maison médicale	Conception réalisation	Conception réalisation non justifiée	Procédure annulée
Mairie de Criquetot l'Esneval	Réalisation d'un pôle paramédical	Conception réalisation	Conception réalisation non justifiée	Procédure annulée
Mairie Notre Dame de Bliquetuit	Réhabilitation d'un presbytère et transformation en mairie et extension du logement	Conception réalisation	Conception réalisation non justifiée	Procédure relancée en procédure adaptée
Mairie Isneauville	Agrandissement du groupe scolaire	Procédure adaptée	Manque de précisions sur le niveau de rendu + critères de sélection prix	A l'ouverture des plis, la mairie s'est engagée à retirer les prestations graphiques rendues
Communauté Communes Roumois Nord	Construction d'un gymnase	Concours	Annonce trop succincte	Rectificatif publié
Sivos Epevicros	Restructuration et extension du groupe scolaire de Vitot	Procédure adaptée	Manque de précisions sur le niveau de rendu, montant de la prime sous-évaluée	Refus de modifier la procédure
Conseil Général Eure	Construction d'un collège à Le Neubourg	Concours	Critères d'accès à la commande (références HQE certifiées)	Procédure relancée avec retrait de la demande de projets certifiés
Mairie Boos	Construction d'une école	Procédure adaptée	Courrier pour choix procédure (seuil recours au concours) + exclusivité	Refus de modifier la procédure
Mairie Gainneville	Construction d'une maison des associations	Procédure adaptée	Niveau de rendu demandé supérieur au niveau intention architecturale + montant prime	Procédure relancée avec retrait de la demande de remise de prestations + sélection sur compétences, références et moyens en 2 tours
Mairie Pont de l'Arche	Création d'un espace culturel	Concours	Exclusivité des candidats	Refus de modifier la procédure
Mairie Ymare	Extension du groupe scolaire	Procédure adaptée	Demande aux candidates (enveloppe prévisionnelle travaux) + suggestion procédure en 2 tours	Refus de modifier la procédure

Mairie St Valéry en Caux	Extension médiathèque	Procédure adaptée	Remise de prestations non rémunérée + suggestion procédure en 2 tours	Procédure relancée avec retrait de la demande de remise de prestations + sélection sur compétences, références et moyens en 2 tours
SIVOS Saint Laurent en Caux	Reconstruction de l'école primaire	Procédure adaptée	Exclusivité des candidats + références trop restrictives	Retrait de la demande d'exclusivité des BET + références à produire plus large
Métropole Rouen Normandie	Construction d'un crématorium	Concours	Demande de maquette numérique BIM + utilisation logiciel REVIT	En attente
Mairie Saint Pierre de Varengeville	Construction d'un cabinet de kinésithérapie	Procédure adaptée	Remise de prestation non indemnisée	Retrait de la demande de prestation
Mairie La Croix Saint Leufroy	Construction d'un atelier municipal	Procédure adaptée	Remise de prestation sans prime	Un rectificatif a été publié - retrait de la demande de prestation, sélection sur compétences, références et moyens
Mairie La Houssaye Bérenger	Construction d'un groupe scolaire	Procédure adaptée	Courrier pour inciter à mettre en place une procédure en 2 tours	Vu le délai, la mairie ne souhaite pas modifier la procédure, L'ATD en charge du dossier de consultation en prend note et veillera à mettre en place ce type de procédure à l'avenir
Mairie de Malaunay	Construction de chaufferies bois	Conception réalisation	Courrier concernant la procédure non adaptée	Pas de réponse
Mairie Forges Les Eaux	Rénovation du village vacances	Procédure adaptée	Courrier concernant la procédure en un tour	Refus du MO de modifier la procédure / Un 2nd courrier a été envoyé pour rappeler l'importance de la procédure en deux tours
Habitat 76	Construction de 56 logements au Havre (Rue Lecesne)	Conception réalisation	Exigence BIM + Exclusivité	Pas de réponse

Actions réalisées dans le cadre de la veille des marchés publics en 2016

Au 23 septembre 2016 : 119 annonces relevées (1 Accord-Cadre, 6 appels d'offres, 5 procédures conception-réalisation, 12 concours, 1 procédure négociée, 94 procédures adaptées)

Maître d'ouvrage	Objet de la commande	Procédure	Actions	Réponses obtenues
Mairie de Déville les Rouen	Transformation d'une école en maison des arts et de la musique	Procédure adaptée	Intervention sur la procédure en 1 tour + critère prix à 60 % + répartition du règlement des honoraires / 08/03/2016 : Conversation téléphonique avec le DGS - 29/03/2016 : envoi du tableau de répartition des honoraires	Rdv téléphonique avec le Directeur Général des Services
Conseil Général de la Seine-Maritime	Réhabilitation de la Direction des Routes	Procédure adaptée	Procédure en un tour	Pas de réponse
Mairie de Barentin	Construction d'un vestiaire et d'un club house	Procédure adaptée	Pas de précision sur les compétences attendues + procédure en un tour	Un rectificatif publié avec précision du recours obligatoire à l'architecte
Habitat 76	Construction de 18 logements au Havre	Procédure adaptée	Intervention pour l'indemnité, exclusivité et BIM - Le MO a modifié l'exclusivité	Rectificatif publié
Mairie de Rouen	Rénovation des serres du Jardin des Plantes	Procédure adaptée	Intervention concernant l'exclusivité, procédure en un tour	Refus de modification
Mairie de Bourg Achard	Construction d'un restaurant scolaire	Procédure adaptée	Intervention concernant l'exclusivité, l'indication du montant de l'enveloppe travaux et la procédure ouverte	La mairie a répondu favorablement sur l'exclusivité et sur l'indication du montant de l'enveloppe
Mairie de Canteleu	Restructuration du groupe scolaire Monet	Concours	Exclusivité	La mairie refuse de modifier la procédure
Siloge	Construction d'une trentaine de logements collectifs locatifs et d'une quinzaine de logements individuels	Procédure adaptée	Références de - de 5 ans	Pas de réponse
SPL du Plateau de l'espace	Rénovation énergétique du bâtiment M0	Procédure adaptée	Références de - de 3 ans	Pas de réponse
Grand Port Maritime du Havre	Extension du hangar 21	Procédure adaptée	Références de - de 3 ans - Procédure en un tour	Pas de réponse
Communauté de Communes Roumois Nord	Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement	Procédure adaptée	Courrier de l'Ordre pour annonce incomplète (pas d'enveloppe travaux, pas de composition de l'équipe, pas de critères de sélection, etc.)	En attente

« Architectes pour tous » Etes-vous inscrits ?



Soyez présents vous aussi sur « Architectes pour Tous »

Inscrivez-vous rapidement

<http://www.architectes.org/user>

Contact CROA

Tél : 02 35 71 46 88

Mail : info@croahn.fr

Adresse : 111 bld de l'Yser 76000 Rouen

(A compter du 2 novembre : 8 rue de l'Épicerie 76000 Rouen)

Site internet : www.architectes.org/hautenormandie